



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
*Pas-de-Calais*

ARRONDISSEMENT  
*Saint-Omer*

CANTON  
*Fruges*

## COMMUNE DE THEROUANNE

### Procès verbal Conseil Municipal du 11 Avril 2024

L'an deux-mille vingt-quatre, le 11 Avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de Théroouanne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHEVALIER Alain, Maire, en suite de convocation en date du 4 Avril dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de  
- M. José GOZET qui a donné procuration à Mme Cathy BECQUART  
- Mme Céline LEGER

Secrétaire de séance : M. Bernard LEGER

Le compte rendu de la séance du 26 Mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal passe à l'étude des questions mises à l'ordre du jour :

#### I) Délibérations

##### 1) Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations pour l'année 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le montant des subventions allouées aux associations
- dit que les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2024

##### 2) Vote des taux d'impositions de chacune des taxes directes locales

L'assemblée après en avoir délibérée sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 52,24 %
- Taux de taxe sur le foncier non-bâti : 40,85 %
- Taux de taxe d'habitation : 17,67 %

### 3) Fongibilité des crédits

En M57, l'organe délibérante a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% des dépenses réelles en fonctionnement hors chapitre 012 et à 7.5% pour les dépenses réelles d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VOTE la fongibilité des crédits à la hauteur de 7.5 % des dépenses réelles en fonctionnement hors chapitre 012 et à 7.5 % pour les dépenses réelles d'investissement.

### 4) Vote du budget primitif 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'obligation de voter le Budget primitif pour le 15 avril 2024 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Budget Primitif de la commune de l'exercice 2024, arrêté comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT :</u>		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 575 604,20 €	1 139 651,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté (002)		435 953,20 €
TOTAL	1 575 604,20 €	1 575 604,20 €
<u>INVESTISSEMENT :</u>		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	445 669,55 €	489 096,05 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	243 525,79 €	115 725,10 €
Résultat d'exécution de la section d'investissement (001)		84 374,19 €

TOTAL	689 195,34 €	689 195,34 €
	Dépenses	Recettes
<b><u>TOTAL BUDGET 2024</u></b>	<b><u>2 264 799,54 €</u></b>	<b><u>2 264 799,54 €</u></b>

## II) Informations diverses et questions diverses

### Point sur le devenir de l'ancienne école – visite de Madame la Sous-Préfète

- Mme la Sous-Préfète est venue en Mairie, accompagnée des services de la DDTM. Il s'avère que compte-tenu de la distance de moins de 100 mètres des bâtiments de la ferme classée, le projet de construction pour personnes âgées est impossible.

Une nouvelle réunion sera organisée avec Madame la Sous-Préfète, la DDTM, la chambre d'Agriculture et la CAPSO afin d'étudier toutes les possibilités qui pourront être envisagées.

Des projets pourraient également être étudiés avec la Chambre de Commerce et l'Agence d'Urbanisme.

- Transfert de la Médiathèque dans 2 anciennes classes : Le CAEU (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est venu visiter les locaux. Un projet d'aménagement sera proposé, et des subventions pourront être demandées auprès du département.

### Questions et informations diverses

- Le marquage au sol, suite aux travaux d'assainissement, a été refait

- Le city stade est entièrement démonté et le chantier est sécurisé

- Le neiman du fourgon de la réserve communale est à changer

- RPC :

Une réunion a eu lieu avec le personnel du RPC afin de revoir l'organisation

Suite à des réclamations des parents, les tarifs de la garderie ont été revus

Travaux : des modifications sont encore en cours

- Suite aux intempéries et à la période hivernale, un nettoyage de la commune (mauvaises herbes, caniveaux,...) va être effectué par le personnel communal

La séance est levée à 21h15

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

B.LEGER



A. CHEVALIER